

cette même question, décida que, pour qu'il y eut lieu à déchéance d'un brevet, il fallait, aux termes du n° 3 de l'article 16 de la loi du 5 janvier 1791, que la découverte fut consignée et décrite dans des ouvrages imprimés et publiés en français.

Mais, par arrêt du 9 janvier 1828, la Cour de cassation jugea que la loi de 1791, étant générale dans ses termes et n'admettant point de distinction, n'indiquait pas moins les ouvrages publiés en pays étrangers et en langue étrangère, que les livres imprimés et publiés en France et en langue française.

La société anonyme, formée par le sieur Raymond, tomba et s'évanouit au milieu de toutes ces discussions judiciaires.

Quoiqu'il en soit, la navigation par la vapeur était désormais passée à l'état de fait accompli. Il ne s'agissait plus que de la perfectionner, et nous verrons bientôt comment, en devenant libre, c'est-à-dire affranchie de tout monopole à raison des procédés connus jusqu'alors, cette navigation acquit de rapides développements, malgré l'incrédulité et toutes les moqueries, principalement des hommes de rivière, dont plusieurs, aujourd'hui même encore, conservent une sorte de rancune contre les merveilles de la vapeur.

Les grands corps officiels et les corps savants eux-mêmes ne sont pas toujours très-heureux dans leurs encouragements en faveur des découvertes qui sont le plus faites pour honorer la science et l'humanité.

En 1736, l'amirauté avait repoussé l'invention du bateau à vapeur conçu par Jonathan Hull. En 1783, l'Académie des sciences de Paris, consultée par le ministre de Calonne, pour avoir son avis sur le pyroscaphe de Jouffroy, refusa de se prononcer.

Le 1^{er} novembre 1840, cette même Académie, dans un rapport de la section de mécanique que nous rappelons et ne jugeons pas, rédigé par M. Cauchy, a constaté : « 1° Que l'invention des bateaux à vapeur appartient à feu marquis de Jouffroy ; 2° Que les pyroscaphes qui existent ne sont que des copies plus ou moins serviles du bateau qui a navigué sur la Saône en 1783 ; 3° Que le plus important, ou, pour mieux dire, le seul perfectionnement